

JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

Accident tragique de Mouila : 3 ans de prison pour le chauffeur, 1 an pour le propriétaire du camion

F.N
Mouila/Gabon

PASSÉE en première audience de vacation de flagrant délit et ordinaire du 15 juillet dernier et jugée par le Tribunal de première instance de Mouila, l'affaire opposant le ministère public, les 6 victimes de l'accident de la société Olam Palm représentés par les parents et les 17 blessés contre le chauffeur Sidibé Diakaridia de nationalité malienne et Koné Yacouba, propriétaire du camion, de nationalité ivoirienne, a connu son dénouement avec les délibérations rendues le jeudi 29 juillet dernier par cette juridiction.

En effet, ayant statué publiquement, contradictoirement en matière correctionnelle et en premier ressort, le tribunal a déclaré Koné Yacouba non coupable de la mise en danger de la vie d'autrui. En revanche, il l'a déclaré coupable des délits de défaut de licence de transport et de défaut d'assurance. En répression, il l'a condamné à 1 an d'emprisonnement et 300 000 francs d'amende. Pour sa part, Sidibé Diakaridia a été reconnu coupable de trois chefs d'accusation : homicide et blessures involontaires ainsi que mise en danger de la vie d'autrui. Il a été condamné à 3 ans d'emprisonnement ferme et 500 000 francs d'amende contre les 5 ans et 2 millions d'amende requis par le parquet. En outre, le tribunal a ordonné la suspension de son permis de conduire pour une période de 3 ans après sa sortie de prison et a rejeté l'interdiction de séjour au Gabon sollicitée par le ministère public. Par contre, pour les dommages et intérêts, Koné Yacouba, étant civilement responsable, devra payer les parties civiles une fois que ces dernières auront procédé aux

conseils de famille, l'assurance ne couvrant pas le personnel transporté comme de la marchandise. C'est donc un verdict qui était très attendu par les parties civiles et l'opinion nationale qui n'ont pas douté un seul instant que les jurés sachent dire le droit, pour qu'enfin justice soit rendue au nom du peuple gabonais. Une fermeté qui devrait servir d'exemple à d'autres " Sidibé Diakaridia " dont l'irresponsabilité a conduit à cette tragédie.

Rappelons que le lundi 21 juin 2021, au PK 8 de Mouila, un camion Isuzu prestataire à Olam Palm, transportant des ouvriers agricoles pour le site de Moutassou, percutait violemment un grumier. 6 salariés en sont morts : 5 compatriotes et un ouvrier agricole de nationalité ivoirienne.



Photo : Felicien Ndonga
Le Palais de justice de Mouila.



Maman DJANE
05/08/2020 - 05/08/21,
un an déjà

Il y a des LARMES qui ne cessent jamais de couler,
des VIDES qui ne se combleront jamais,
des SOUVENIRS qui ne s'effacent pas et
des PERSONNES qu'on ne remplacera jamais.

Les sourires reviennent mais uniquement
pour masquer la peine.

MAMAN, nous ne t'oublierons jamais

Ta famille